

APPEL À CANDIDATURES LIEU TEST AGRICOLE METROPOLITAIN



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

La Métropole Nice Côte d'Azur s'est engagée, en 2019, dans un Projet Alimentaire Territorial avec le soutien des partenaires agricoles du territoire, des associations dynamiques en faveur de la transition écologique, des institutions de la Co'Alim* PACA ainsi que des communes métropolitaines impliquées dans la démarche du mieux manger pour tous !

AUTOUR DE 2 AXES FORTS



MAINTENIR ET DYNAMISER L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

- Protéger et reconquérir le foncier agricole
- Accompagner l'installation d'agriculteurs
- Structurer les filières présentes sur le territoire
- Conduire la transition écologique
- Généraliser l'agriculture urbaine



PARTAGER UNE CULTURE DURABLE DE L'ALIMENTATION

- Créer un réseau de référents communaux
- Sensibiliser à l'alimentation durable
- Sensibiliser aux enjeux de l'agriculture
- Créer du lien autour de l'alimentation
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

**Co'Alim : l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*



L'ESPACE TEST AGRICOLE METROPOLITAIN

Quels sont les objectifs du test d'activité ?

- 
- Expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet d'installation
 - Vérifier sa capacité à gérer une ou des productions agricoles et différentes manières de les commercialiser
 - Vérifier l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel
 - Décider de devenir maraîcher, s'installer ou se réorienter

Pourquoi intégrer le lieu test agricole ?

- Profiter d'un hébergement juridique et d'un accompagnement global financé par la Métropole et ses partenaires
 - Développer vos compétences sur un site équipé
 - Ancrer votre projet agricole dans le territoire
- 

Une durée de test pouvant aller jusqu'à 3 ans
Mise à disposition de foncier, de matériels et d'un logement
Un accompagnement global et technique du projet pris en charge à 100% par la Métropole et ses partenaires

A l'issue du test, les testeurs quitteront la parcelle.

La Métropole et les partenaires accompagneront les sorties de test pour la recherche de foncier et le lancement de leurs projets sur le territoire.



LE SITE DU LIEU TEST AGRICOLE

Situé quartier Lingostière, dans le secteur Ouest de la commune de Nice, sur une parcelle propriété de la Métropole, disposant d'un potentiel de circuits de commercialisation multiples : vente sur site, magasins bio, AMAP, circuits courts, marchés répondant à une forte demande locale.

Ce site de deux hectares clôturé, est une ancienne exploitation maraîchère. Il sera mis à disposition de deux porteurs de projet pour une activité maraîchère en conduite biologique avec une possibilité de logement sur place.



Un forfait annuel lié à la participation à l'entretien du matériel sera demandé à chaque testeur par la Métropole.

LES EQUIPEMENTS DU LIEU TEST AGRICOLE

BATIMENTS

UN HANGAR AGRICOLE de 135m² disposant d'une douche et d'une toilette par testeur ainsi qu'une mezzanine et un espace de stockage en commun.

UN LOGEMENT de 95m² disposant d'un salon, d'une veranda, d'une terrasse et cuisine partagées ainsi qu'une chambre et une salle de bain individuelle par testeur.

FONCIER AGRICOLE

Un hectare de terrain par testeur dont 5 000m² de plein champ et une planche présentant une serre tunnel à pied droit de 500m².

Un compteur d'eau, au tarif agricole par testeur.



EQUIPEMENTS EN COMMUN

UN TRACTEUR KUBOTA M4063 DTH avec relevage avant,

MATERIELS A ATTELER : rotavator, sous soleuse 3 dents, cultivateur canadien, broyeur à marteaux, dérouleuse pour paillage, bineuse et butteuse 3 rangs, herse étrille, motoculteur monoroue,

UNE CHAMBRE FROIDE DE 16 m³,

UN RESEAU D'IRRIGATION PRIMAIRE,

DU MATERIEL POUR LA MISE EN PLACE DU RESEAU SECONDAIRE,

UNE DEBROUILLASSEUSE et UNE TRONCONNEUSE et autres matériels (jerricans, compresseur..).



N.B : le petit matériel agricole (râteau, bêche...), les semences, plants, engrais et amendements ne seront pas fournis et seront à la charge des porteurs de projet.
Aucun véhicule de livraison ne sera fourni aux testeurs.

LES CONDITIONS D'ENTREE SUR LE LIEU TEST AGRICOLE

STATUT

Signature d'un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise), porté par une Coopérative d'Activités et d'Emplois. Vous bénéficierez d'un appui comptable, juridique, administratif et humain assuré par la couveuse que vous aurez choisie.

DUREE

12 mois renouvelable deux fois. Le testeur peut décider d'arrêter le test à n'importe quel moment dans la durée des 3 années maximum proposées par le contrat CAPE.

Quelles sont les conditions pour se tester ?

- ✓ Être éligible au Contrat CAPE (être demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié à temps partiel),
- ✓ Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 ou d'une expérience significative et justifiable d'au minimum 6 mois dans le domaine d'activité du maraîchage,
- ✓ Avoir un projet d'installation professionnelle sur le territoire métropolitain en agriculture à l'issue du test,
- ✓ Être en mesure d'apporter un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité,
- ✓ Être titulaire du permis de conduire et autonome dans ses déplacements.

Quelles sont les obligations du testeur ?

- ✓ Produire en agriculture biologique,
- ✓ Respecter le règlement intérieur relatif à l'utilisation du terrain et la charte d'utilisation du matériel,
- ✓ Suivre obligatoirement les trois accompagnements de base répertoriés dans le catalogue d'offres d'accompagnement, durant la première année,
- ✓ Choisir les partenaires dans le catalogue d'offres d'accompagnement de l'Espace Test Agricole Métropolitain.

ACCOMPAGNEMENT ADAPTE ET MULTIFORMES

Vous serez accompagné par un GROUPE D'APPUI LOCAL composé des partenaires que vous aurez choisis via le catalogue des offres d'accompagnement pour :

1 - Le contrat CAPE et l'accompagnement économique du projet

CAE PETRA PATRIMONIA ou CAE MOSAGRI



2 - L'accompagnement technique en maraîchage biologique

AGRIBIO Alpes-Maritimes et Chambre d'Agriculture Alpes-Maritimes (pas de choix des partenaires sur cet axe)



3 - L'accompagnement dans le milieu socioprofessionnel, tutorat, articulation du projet de vie/projet professionnel, sortie du test d'activité

ADEAR Alpes-Maritimes ou la Chambre d'Agriculture Alpes- Maritimes



L'ACCOMPAGNEMENT SERA FORMALISÉ PAR UNE CONVENTION MULTIPARTITE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE.

L'accompagnement des porteurs de projet est financé par la Métropole à hauteur de 80 %, les 20 % restants par les structures qui assurent l'accompagnement du porteur de projet. Cet accompagnement est donc complètement gratuit pour les testeurs.

Pour pré-candidater :

Merci de vous inscrire en précisant vos coordonnées à l'adresse mail suivante : service.agricole@nicedotedazur.org, au plus tard le dimanche 31 août.

La visite collective se tiendra courant septembre 2025.
Vous visiterez le site et rencontrerez l'ensemble des partenaires accompagnant le test d'activité de l'Espace Test Agricole Métropolitain.

Il vous sera remis à cette occasion, un dossier de candidature et le catalogue des offres d'accompagnement.
Le dossier sera à retourner par mail ou à déposer dûment complété, à la Direction de la Montagne et de l'Agriculture métropolitaine et urbaine.



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR